

**Note rédigée le lundi 26 mai, au sujet d'une délibération qui sera présentée le mercredi 28 mai au conseil municipal de Palaiseau, par Serge Guichard.**

Objet de cette délibération .

*Adhésion à l'Association sportive et artistique du centre « Défense 2ème Chance » de Montlhéry.*

Texte intégral de la délibération.

*L'association Sportive et artistique du centre « Défense 2ème Chance » de Montlhéry a été créée le 27 mai 2007. Cette association existe par l'intermédiaire de subventions qui lui sont allouées. Elle s'en sert pour initier certains projets d'aides pour les volontaires.*

*L'adhésion à cette association va offrir la possibilité à la ville de Palaiseau de participer à un réseau d'entraide. L'idée est aussi de développer la solidarité entre les différents membres en créant des passerelles de soutien dans le domaine de l'emploi, des connaissances, de l'insertion et de l'évolution professionnelle.*

*Le coût de l'adhésion s'élève à 20 euros.*

Commentaires et questions...

Qui sont ces « volontaires » Comment et dans quel but ?

Qui sont les « subventionneurs » ?

Quid de l'acquis de connaissances ?

Et pourquoi le Défense.

Nos élus, Charles et Josette ont eu raison de se poser ces questions en commission préparatoire, car l'affaire est en fait plus grave et beaucoup plus politique que cette délibération ne le laisse entendre.

On comprend pourquoi, gênée par les questions de Charles, la présidente de la commission, Claire Robillard avait alors proposé d'ajourner cette délibération.

Puis, que s'est-il passé, qu'elles infos nouvelles ont fait que deux jours plus tard un élu, rencontré incidemment, a dit à Charles que finalement cette motion était maintenue et serait présentée ce mercredi, malgré la demande d'ajournement de la commission ?

Que savait-on de nouveau qui permettait de répondre positivement ?

Pas de réponse.

C'est alors, ensuite, que Josette est venue me demander d'étudier cette délibération. Je l'ai fait, simplement en allant sur internet voir ce qu'il en est de cette association....

Bien m'en a pris...

J'ai tapé « Défense 2ème chance » donc uniquement ce qui est nommé dans la délibération municipale, et..... je suis tombé sur ce qui suit....

1° Ce n'est pas un cas particulier, mais cela s'inscrit dans la politique Sarkozy, ce centre fait parti d'un dispositif plus général..

a ) Pour ce qui est de l'Essonne, il s'agit d'un « *centre* » basé sur l'emprise du 121 ème régiment du Train à Montlhéry. Ce centre à une *capacité d'accueil de 240 jeunes*.

On apprend ainsi que ces volontaires seront des jeunes...*en difficulté scolaire, en risque de marginalisation et volontaires au terme d'un projet éducatif*..

On parle donc de projet éducatif , pas seulement de sport et d'entraide comme il est dit de manière si sybiline dans la délibération municipale.

C'est un « *centre éducatif* » , a projet éducatif. Mais ....quelle éducation ?  
...Dispensé par qui ?

Ce centre est placé sous la « *double tutelle du Ministère de la défense et du ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi* »

C'est le ministère de l'économie ... qui assure « *le budget de fonctionnement* »

b ) Ce type de centre ( il semble qu'il y en ait d'autres en France ) est appelé EPIDe

c ) Cet Epide, celui de Montlhéry, est « *présidé par le général d'armée Valentin...* »

Uu conseil d'administration, composé de 15 membres dont neuf représentants de l'Etat.

Parmi ces représentants de l'Etat il y a une seule représentante de l'Education Nationale et une seule représentante du ministère Jeunesse et sports.....

Il y a 5 personnes qualifiées au CA, dont un représentant du Conseil Economique et Social, un représentant de l'association des maires, une représentante de l'association de lutte contre l'illettrisme et un représentant de Scheider Electric ( Si si vous avez bien lu... )

d ) Le personnel encadrant et enseignant...

Il est composé de professeurs de l'Education nationale, ....de Formateurs du secteurs privé assurant des vacations, ....de chargé d'insertion...de Cadres dédiés

à l'encadrement des jeunes et à l'enseignement de la formation civique, « *parmi ces cadres se trouvent d'anciens militaires* »

Les enseignants signeront un contrat stipulant qu'ils feront 39h hebdomadaires. Ils auront 22 jours de RTT, 11 étant gérés comme des congés annuels, 11 étant à « *disposition du directeur du centre* »  
5 semaines de congés payés « *non calqués sur les congés scolaires* »

« *C'est l'Epide qui recrute les enseignants* » Sur dossier de motivation et après avis d'une commission dans laquelle intervient le rectorat.

Pour le personnel d'encadrement et le personnel non fonctionnaire,...même disposition générales avec en plus....  
« *Le salarié ne dispose pas de priorité particulière pour intégrer la fonction publique* »

« *Contrat à durée maximum de 36 mois avec période probatoire de trois mois...* »

e ) L'EPIDE est habilité à nouer des partenariats locaux et avec les entreprises...

Parmi les financeurs déjà annoncés...

*Bouygues*

*Eiffage*

*Vinci*

*Le groupe Flunch*

*Le groupe GTM ( batiment...)*

*Auchan*

*Dysneyland*

*Sécuritas*

La discipline « *stricte* » sera calquée sur la méthode militaire.

Par groupes pédagogiques de 15...

Les jeunes seront tous vêtus du même uniforme...

Ils effectueront de nombreux stages en entreprises....

Les jeunes perçoivent une allocation de 300 euros par mois dont 150 euros seront versés tous les mois et 150 remis en fin de formation sous forme de prime capitalisée « *versée à condition d'avoir effectuée deux mois minimum de présence* » ????